

**COMPTE RENDU** de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 14 Février 2017 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :  
André Brideau  
Céline Forget  
Marie-Josée Nobert  
Edison Ramirez  
Stephen Zakrzewski (*SPVM*)

Absentes :

Membres :  
Jacqueline Gremaud  
Stéphane Robitaille (*SIM*)

---

La réunion débute à 9h40.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

---

- a) Adoption de l'ordre du jour
- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

## **2. Dossiers**

---

- a) Demande relative à la circulation sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Pratt et Rockland (secteur résidentiel)
- Les membres du Comité recommandent que ce point soit revu à une prochaine réunion du Comité, les échanges n'ayant pas permis d'arriver à un consensus sur de possibles modifications à apporter au projet. Une nouvelle présentation sera faite à une prochaine rencontre, en tenant compte des objectifs premiers de ce projet pilote: réduire la vitesse des véhicules, améliorer la sécurité des piétons tout en gardant à l'esprit un souci d'esthétisme considérant que peu de voitures sont stationnées sur ces tronçons.
- b) Demande relative à la circulation dans la courbe de l'avenue Maplewood
- Les membres du Comité recommandent :
    - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'interdire le stationnement en tout temps des deux côtés de l'avenue dans la courbe ;
    - que la ligne axiale continue jaune soit retirée et remplacée par des lignes de queue aux intersections ainsi que dans la courbe.
- c) Demande relative à la circulation sur le chemin Bates
- Les membres du Comité ne recommandent pas l'implantation d'un arrêt obligatoire puisque l'intersection visée correspond au croisement du chemin Bates et d'une ruelle privée et que les normes de la signalisation routière établies par le *Ministère des Transports du Québec* ne permettent pas une telle implantation à la croisée d'une ruelle ou d'une entrée privée. Par ailleurs, ils mentionnent que des zones de stationnement interdit ont déjà été implantées de chaque côté de cette ruelle privée permettant ainsi un dégagement visuel pour les automobilistes.
- d) Demande relative à l'implantation d'un système de vignettes sur l'avenue St-Cyril
- Les membres du Comité recommandent :
    - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre le stationnement en tout temps sur le côté nord de l'avenue St-Cyril à l'exception des heures réservées à l'entretien de la chaussée du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre et ce, afin d'augmenter la disponibilité d'espaces de stationnement. Tout en considérant que l'aménagement de renforcements de trottoirs aux intersections de l'avenue St-Cyril lors des travaux d'infrastructure de 2016 permet une meilleure visibilité des piétons qui se rendent au parc Kennedy ;
    - que la modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.

e) Proposition d'un message à afficher aux entrées de ruelles problématiques

- Les membres du Comité recommandent :
  - de faire produire trois enseignes avec le message suivant :



excepté accès aux  
stationnements privés

- de les faire installer dans la ruelle localisée au nord de l'avenue Van Horne entre les avenues Querbes et de l'Épée ainsi que dans la ruelle au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Davaar et McEachran
- f) Demande d'agrandissement de la zone de stationnement réservé pour les autobus scolaires localisée sur l'avenue Champagneur au sud de l'avenue Lajoie
- Les membres du Comité recommandent :
    - que Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'agrandir la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté ouest de l'avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Lajoie pour une plage horaire de 14h30 à 15h30 du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin, et ce tout en conservant les heures d'entretien de la chaussée existantes ;
    - que la modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- g) Visibilité des feux de circulation sur l'avenue Wiseman à l'intersection Van Horne
- Les membres du Comité constatent le mauvais alignement de ces feux depuis le changement du double sens de la circulation de l'avenue Wiseman en sens unique vers le sud entre les avenues Ducharme et Van Horne. Le Service des infrastructures, voirie et transports de la Direction des transports de la Ville centre avise le Comité que le positionnement de ces feux sera revu lors des travaux majeurs d'infrastructures et de la mise aux normes prévus par la Ville centre dans les prochaines années sur cette avenue artérielle.

### 3. Point d'information

---

a) Emplacement des stations Bixi pour l'année 2017 incluant l'ajout de deux stations

- Les membres du Comité recommandent que les emplacements proposés par *Bixi Montréal* pour l'année 2017 soient déposés à la prochaine réunion du Conseil d'arrondissement.

b) Révision de la signalisation relative au Règlement A-20 concernant la circulation des autobus dans l'Arrondissement

- Le pictogramme interdisant les autobus, nouvellement homologué par le *Ministère des transports du Québec*, est présenté aux membres du Comité.



c) Retrait des feux de circulation au carrefour des avenues Laurier et Querbes prévu lors du réaménagement de l'avenue Laurier

- Les membres du Comité sont informés que lors du réaménagement de l'avenue Laurier, la Ville centre prévoit remplacer les feux de circulation présents à l'intersection de l'avenue Querbes par des arrêts obligatoires.

La réunion prend fin à 11h30.